

Fiche : *Article 1*



« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité »

L'universalité en question

Les droits de l'Homme sont-ils universels ou ne sont-ils que l'expression d'une vision particulière du monde ?

Par universalité des droits de l'Homme, il faut entendre que chaque Homme, de par le fait qu'il est un être humain, dispose de droits inaliénables (il n'est pas possible de l'en priver sans le déchoir de son humanité) et imprescriptible (il n'est pas possible de les abolir). Ces droits fondent la dignité humaine, qui empêche de réduire l'Homme au rang d'objet. L'Homme devient un sujet respectable d'abord en tant qu'Homme et non pas en tant qu'il appartient à un groupe national, social, culturel, ...

Les adversaires de l'universalité avancent souvent l'argument de la spécificité culturelle qui ne s'accommoderait pas des droits humains. C'est le cas notamment de certains pays asiatiques comme la Malaisie ou Singapour. Il s'agit néanmoins du discours de sphères dirigeantes qui ont des arrière-pensées politiques et veulent maintenir leur population dans des situations de non-droit. Curieusement, les cultures semblent par contre assez proches pour permettre les échanges commerciaux. On remarquera, par ailleurs, qu'il existe des défenseurs de ces mêmes droits humains dans des pays des 5 continents, défenseurs qui semblent pourtant avoir intégré les singularités de leurs cultures.

Les pays africains seraient quant à eux plus attachés à la communauté et à la famille, lieux de solidarité, qu'à l'individu. Une lecture moderne de la DUDH, qui traite les droits humains comme indivisibles et interdépendants, contient en elle la tension entre l'individu et le collectif. Nous ne sommes plus dans une lecture essentiellement libérale des droits. L'individu jouit de droits d'abord en tant qu'individu, certes, mais comme individu, il participe à la collectivité. La communauté et la solidarité qui la sous-tend ne sont d'ailleurs envisageables que si elles reconnaissent la dignité des individus qui y prennent part.

Quoi qu'il en soit, il est incongru de penser que la torture puisse être une spécificité culturelle chinoise, que le régime à parti unique appartienne à la culture africaine ou que l'expulsion avec coussin soit un pur produit belge. La torture et la dictature sont des scandales où qu'elles se pratiquent.

Autre argument avancé par les opposants à l'universalité : l'utilisation à des fins néocolonialistes d'une déclaration, à la base, occidentale. Il ne faut pas se tromper sur l'origine des maux. Ce ne sont pas les droits humains qui asservissent les populations, mais plutôt une certaine conception de la mondialisation économique. Les plans d'ajustements structurels du FMI ou de la Banque mondiale imposent, en échange d'une aide, un modèle économique de libéralisation

de marché, qui aboutit souvent à la réduction des budgets de santé ou d'éducation dans les pays "secourus".

Conditionner l'octroi de l'aide au développement au respect des droits fondamentaux peut parfois apparaître comme un chantage. Mais c'est aussi une arme qui permet à la fois de faire pression sur les pouvoirs arbitraires et de contrer l'universalisation de la logique de marché au détriment de l'humain. Cela étant, il faut éviter les mauvais usages que certains gouvernements font des droits de l'Homme, uniquement comme un moyen de pression économique qui maintient les pays dans des situations de misère. Mais les mauvais usages d'un bon outil ne doivent pas le disqualifier et on ne trouvera personne pour dire que ce sont les droits humains qui tuent l'enfant soldat ou prostituent l'adolescent. Le fait que la Déclaration universelle des droits de l'Homme ait été un texte essentiellement occidental à la base, les pays colonisés à l'époque n'ayant pas eu voix au chapitre, ne doit pas occulter le fait que si cet outil est performant – comme le serait le marteau, dont on ne se pose plus la question de l'origine – il doit pouvoir être utilisé partout, pour organiser la manière dont nous vivons ensemble. Ce qu'il faut éviter, c'est le sacrifice de cultures, qui serait une catastrophe. Le moyen d'y parvenir : éviter de considérer l'universalité comme un postulat intangible, accepter de la refonder par la rencontre de l'autre et par la discussion, la concevoir comme une oeuvre à faire, à laquelle tous doivent participer.

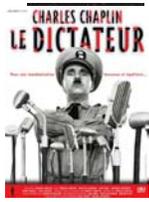
Il nous faut également balayer devant notre porte et cultiver notre jardin. L'universalité comme oeuvre à faire peut et doit commencer chez nous. Cela passe par la reconnaissance qu'à l'intérieur de nos frontières, il existe aussi des violations de droits humains. Cette attitude autocritique est d'ailleurs la seule qui permette de rendre compte aux autres pays qu'au-delà des différences culturelles, les mêmes problèmes peuvent se poser. Nul n'est à l'abri de ces violations. Nous n'avons aucune bonne conscience à exporter.

Nous avons réussi à définir la dignité humaine en 30 articles dans la D.U.D.H. Il nous faut accepter de les questionner. Non pas pour les abandonner ni les diviser, mais bien pour les relire, les revisiter, les enrichir, sans relâche, afin de redonner vigueur à ce texte fondateur.

En guise de conclusion

Tantôt qualifiés de postmodernes, dépassant les clivages idéologiques totalisant de la gauche comme de la droite, tantôt taxés de nouvelle religion civile au parfum néocolonial, les droits de l'Homme sont plutôt pour nous une merveilleuse construction humaine, juridique certes, mais dynamique dans sa constante évolution à travers les déclarations et énonciations historiques successives, favorisant les combats politiques majeurs pour porter au plus haut niveau l'émancipation et l'effectivité de la dignité humaine. Ils ne doivent donc pas être vus comme un nouveau catéchisme, une parole absolue, ou encore une rhétorique creuse. Pour éviter ces écueils, que certaines forces contraires organisent, il nous faut préserver et renforcer leur force critique.

Dan Van Raemdonck
Président de la Ligue des droits de l'Homme



Analyse du film : *A Straight Story* *Les chemins de la fraternité*



A l'époque de sa sortie (1999), « *A Straight Story* » décontenança les fans de David Lynch parce qu'a priori ce road-movie d'une banalité surprenante n'avait rien de l'inquiétante étrangeté dont le cinéaste américain nous avait habitué jusqu'alors : un vieillard décide de rendre visite à son frère qu'il n'a plus vu depuis dix ans, en parcourant 500 kilomètres sur sa... tondeuse à gazon. « Une histoire vraie » (basée sur un fait divers) et simple... Du moins en apparence. Car en fin de compte, Lynch n'a jamais mis en scène autre chose que sa fascination pour la normalité : une normalité ici tellement prégnante qu'elle en devient d'autant plus suspecte...

En nous renvoyant à nos propres démons, ceux-là mêmes qui alimentent depuis « *Eraserhead* » tout l'univers du cinéaste. « *Une Histoire Vraie* » n'est donc pas cette œuvre qui marquerait une cassure dans la filmographie de Lynch : elle s'y intègre parfaitement, avec la seule différence qu'« au lieu de creuser des zones ténébreuses, on creuse ici des zones sympathiques ». C'est le grand retour du David Lynch d'« *Elephant Man* » : celui qui raconte des histoires émouvantes et fraternelles, de manière totalement frontale, sans ironie ni complaisance. Au début du film pourtant, l'ambiance est au malaise : la caméra s'avance lentement sur une grosse femme, en plein bronzage, dans un silence bourdonnant qui rappelle celui de « *Lost Highway* »... D'entrée de jeu l'on reconnaît le style « lynchien », son attrait pour les craquelures du quotidien, qui révèlent une réalité souvent plus complexe et moins triviale qu'elle n'y paraît. Mais là où Lynch nous surprend, c'est qu'il évite pour une fois de baser son récit sur ces fulgurances excentriques : on aurait pu croire après cette scène d'ouverture qu'il nous refasse le coup du portrait « baconien » d'une Amérique déjantée et foutraque, mais il préfère cette fois privilégier l'émotion au morbide, la simplicité au tortueux. Une histoire tellement simple que signée Lynch, elle en devient forcément audacieuse. Une histoire qui, sous le vernis d'une apparente linéarité, cache en vérité ce que le cinéaste n'a jamais cessé de dépeindre : l'Amérique profonde telle qu'on l'imagine, bourrée de clichés carte postale, qui sous le poids de l'authenticité dissimule des zones d'ombre dont chaque paysage, chaque personnage, se révèle subtilement tributaire. Au fil du voyage entrepris par Alvin Straight (« *Straight* » = droit, régulier, honnête), l'on se rend compte ainsi que ce vieillard porte en lui des souvenirs et des traumatismes qui trahissent cet apaisement soi-disant lié à l'âge et la maturité. Chaque homme porte en lui son histoire, le plus souvent douloureuse : ici c'est la rancœur fraternelle, qui oblige Alvin, s'il ne veut pas mourir dans le doute et le regret, à retrouver son frère et renouer contact, avant qu'il ne soit trop tard. Ce qui change ici, par rapport aux autres films de Lynch, c'est que cette quête identitaire n'a rien de la névrose... L'infarctus de son frère lui rappelle seulement sa propre mortalité, et qu'il est temps pour lui d'effectuer ce dernier voyage, vers les siens, et par là jeter un ultime coup d'œil dans le rétroviseur de sa vie.

Qu'il s'agisse d'un film lent, par son histoire (le périple sur une tondeuse, à du 5km/h) et son héros (un septuagénaire), voilà en fin de compte ce qui va le plus à l'encontre de nos attentes « lynchiennes » et de nos habitudes spectatoriennes... Mais comme le dit si bien Lynch, « lorsqu'on ralentit, on s'aperçoit qu'on voit le monde autrement, on perçoit les détails et les détails deviennent significatifs ». A l'heure où le cinéma US s'évertue à nous rendre épileptique, « *Une Histoire Vraie* » se pose en film contemplatif et serein, simple mais... vrai, bref d'un réconfort tout bonnement salutaire.

L'équipe de l'Arenberg

“A Straight Story” de David Lynch (Etats-Unis, 1999)

Ligue des droits de l'Homme – 303, Chaussée d'Alseberg 1190 Bruxelles
Tel: 02/209 62 80 - Fax: 02/209 63 80 – ldh@liguedh.be
Devenez Membre de la LDH : <http://www.liguedh.be/principal/adhesion.htm>
Le programme de Droits de ciné disponible sur www.liguedh.be